

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Steuerhinterziehung
Akteure	Brasilien, St. Lucia
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 – 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse Institut für Politikwissenschaft Universität Bern Fabrikstrasse 8 CH-3012 Bern www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Schnyder, Sébastien Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Schnyder, Sébastien; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Steuerhinterziehung, Brasilien, St. Lucia, 2010 – 2017.* Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	•
Aussenpolitik	•
Zwischenstaatliche Beziehungen	
Wirtschaft	
Geld, Währung und Kredit	
Banken	

Abkürzungsverzeichnis

AIA	Automatischer Informationsaustausch
SIA	Steuerinformationsabkommen
EAR AERF	Echange automatique de renseignements Accord sur l'échange de renseignements en matière fiscale

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 15.06.2010 SÉBASTIEN SCHNYDER

En juin, le Brésil a inscrit la Suisse sur sa **liste noire des paradis fiscaux**. Cela a entraîné une augmentation des impôts pour les entreprises suisses au Brésil et les clients brésiliens de banques suisses. Le gouvernement brésilien a considéré que tous les pays appliquant une imposition sur les bénéfices inférieure à 20% ou appliquant le secret bancaire sont de fait des paradis fiscaux. ¹

Wirtschaft

Geld, Währung und Kredit

Banken

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 01.12.2016 GUILLAUME ZUMOFEN Dans le cadre de l'application de la norme internationale relative à l'échange automatique de renseignements dans le domaine fiscale (EAR), la Suisse a signé plusieurs déclarations communes en 2016. Nous pouvons notamment citer la signature de déclarations communes avec l'Afrique du Sud, le Brésil, le Chili, l'Inde, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, Saint-Marin et l'Uruguay. ²

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 16.12.2016 GUILLAUME ZUMOFEN Bien que certains parlementaires craignent pour la protection des données et se méfient de la corruption endémique qui sévit, selon eux, au Brésil, le parlement a adopté l'accord sur l'échange de renseignement en matière fiscale avec le Brésil (AERF). Cet accord ne prévoit pas d'échange automatique mais est un premier pas dans la direction de l'échange d'informations fiscales entre les deux pays. Ainsi, les entreprises suisses actives dans ce pays d'Amérique latine verront leur sécurité du droit et des investissements renforcée. La chambre du peuple a validé l'accord par 114 voix contre 76. La chambre des cantons l'a approuvé par 34 voix sans opposition. ³

BERICHT DATUM: 02.02.2017 GUILLAUME 7UMOFEN

Dans le cadre de la norme internationale en matière d'échange de renseignements, établie par l'OCDE, la Suisse s'est engagée à introduire l'échange automatique de renseignements (EAR) en matière fiscale. Ainsi, des procédures de consultation sont lancées afin de déterminer quels Etats et territoires remplissent les conditions nécessaires pour appartenir au réseau partenaire de la Suisse. L'objectif de ces démarches est de renforcer la compétitivité et l'intégrité de la place financière helvétique. Une procédure de consultation a été lancée pour la Chine, l'Indonésie, la Russie, l'Arabie Saoudite, le Liechtenstein, la Colombie, la Malaisie, les Emirats arabes unis, Montserrat, Aruba, Curaçao, le Belize, le Costa Rica, Antigua-et-Barbuda, la Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, les îles Cook et les îles Marshall. Si le Parlement approuve les décisions prisent après les procédures de consultation, les premiers échanges automatiques pourraient avoir lieu dès 2019. 4

BUNDESRATSGESCHÄFT DATUM: 12.12.2017 GUILLAUME ZUMOFEN Avec une ligne similaire à celle de sa chambre sœur, la chambre des cantons a remanié le projet d'introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) relatifs aux comptes financiers avec 41 Etats partenaires élaboré par le Conseil fédéral. Alors que les premiers échanges devraient avoir lieu dès 2018, le Conseil des Etats a inscrit le principe de spécialité dans le projet de loi. Tout comme le Conseil national, il souhaite ainsi que les renseignements transmis ne puissent être utilisés qu'à des fins fiscales. L'objectif est de renforcer la protection juridique individuelle. Par contre, la chambre des cantons n'a pas estimé nécessaire d'introduire des mesures liées à la prévention de la corruption dans le pays partenaire. Les accords avec les 41 Etats partenaires ont été validés. Au final, le Conseil national s'est aligné sur les modifications du Conseil des Etats. Ainsi, l'UDC, qui se battait contre ces accords, a finalement dû baisser pavillon. Tous les accords, même ceux avec l'Arabie Saoudite et la Nouvelle-Zélande, ont été adoptés et les critères de prévention de la corruption abandonnés. ⁵

1) LT, 15.6.10.
2) Communiqué de presse SIF/SFI; Communiqué de pre 3) BO CE, 2016, p.1254; BO CE, 2016, pp.1106 s.; BO CN, 2016, p.2318 ; Communiqué de presse WAK-N/CER-N; Communiqué

de presse WAK-S/CER-E; Communiqué de presse WAK-S/CER-E; FF, 2016, pp.3327 s.; FF, 2016, pp.3341 s.; FF, 2016,

5) BO CE, 2017, pp.861 s.; BO CE, 2017, pp.948 s.; BO CN, 2017, pp.1970 s.; NZZ, 6.12.17; NZZ, 13.12.17